

AFFAIRE N° 13. - Acquisition d'un terrain de 355 m2 cadastré section BD n° 302 (partie), appartenant à Monsieur Georges RATO, nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle reliant le chemin la Croix au chemin Sévagamy à Ste Clotilde

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation d'une voie nouvelle reliant le chemin la Croix au chemin Sévagamy, prévue au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970 et dont vous avez approuvé le dossier d'appel d'offres par délibération en date du 5 décembre 1978 (affaire n° 7), nécessite l'acquisition partielle de trois terrains, parmi lesquels une parcelle de 355 m2 à distraire de la propriété cadastrée section BD n° 302, appartenant à Monsieur Georges RATO.

Après négociations, un accord est intervenu sur le prix de 24 850 Francs conforme à l'avis des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 24 850 Francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

×

×

×